

Le 19 janvier 2011 JCE C

78/2011 3221 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE); Office de gestion et de surveillance (OGS); dépenses liées périodiques 2011 à 2015; licences de banque de données Caché, maintenance et assistance pour le logiciel Caché et prestations de service Caché pour la JCE; autorisation de dépenses; crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2011 à 2015

1. Objet

Le logiciel de banque de données Caché utilisé pour l'exploitation du système informatique de la JCE est opérationnel depuis 2001 dans 40 banques de données servant quelque 2000 utilisateurs. Le contrat avec Zinitrionic Park SA, qui fournit la banque de données, a pris fin en décembre 2010.

Une analyse interne effectuée dans le cadre de la réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a montré que la prise de risques, tant au niveau de l'exploitation que sur le plan financier, liée à un changement de logiciel intervenant pendant la phase préparatoire et la mise en œuvre de la réorganisation serait irresponsable. Des offres ont donc été demandées directement à Intersystem, concepteur de Caché, et à l'entreprise Zinitrionic Park SA, qui commercialise les produits d'Intersystem pour la Suisse.

Les offres incluent les licences et les prestations de service suivantes pour une période de deux ans:

- licences pour 2000 utilisateurs de Caché et 40 banques de données Caché,
- maintenance et assistance pour les questions concernant les banques de données Caché,
- formation et perfectionnement technique du personnel du SI de l'OGS dans le domaine de Caché,
- benchmarking des banques de données liées à la production,
- prestations de service dans le domaine de la banque de données Caché,
- Caché Security conformément aux consignes cantonales (SIPD) pour les banques de données liées à la production.

L'OGS de la JCE a examiné les offres relatives aux licences et aux prestations de service dans le domaine des banques de données Caché et a décidé le 23 décembre 2010 d'adjuger le mandat de gré à gré à Zinitrionic Park SA, conformément à l'article 7, alinéa 3, lettre f de l'ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP, RSB 731.21)

Cette décision d'adjudication avait été publiée le 1^{er} décembre 2010 dans SIMAP et dans la Feuille officielle cantonale et n'avait donné lieu à aucune opposition.



Les coûts pour les licences concernant la banque de données Caché et les prestations de service se montent à 7 356 000 francs (TVA incluse) pour une durée de cinq ans, c'est à dire pour les années 2011 à 2015.

2. Bases légales

- Articles 47, 48, alinéas 1, lettres *b*, 3 et 4, et 50, alinéa 3 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0)
- Articles 136, 139, 146, 152, alinéa 3 et 154 de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OPF; RSB 621.1)
- Articles 313 ss des instructions concernant le pilotage des finances et des prestations (IFP)
- Article 7, alinéa 3, lettre *f* de l'ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21)
- Article 29 de la loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (loi d'organisation, LOCA; RSB 152.01)
- Article 16 de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (ordonnance d'organisation JCE, OO JCE; RSB 152.332.131)

3. Type de dépense et qualification juridique

Il s'agit de dépenses liées périodiques absolument indispensables à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi (art. 48, al. 1, lit. *b* LFP).

4. Montant du crédit

Le montant total du crédit est de 7 356 000 francs, répartis de la manière suivante sur les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015:

2011:	1 577 000 francs
2012:	1 513 000 francs
2013:	1 422 000 francs
2014:	1 422 000 francs
2015:	1 422 000 francs

5. Type de crédit et exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2011 à 2015. Ces montants sont inscrits au budget 2011 et dans le plan financier de l'OGS.

6. Comptes

Le crédit est mis à la charge

Unité CCPR:	3221	(Office de gestion et de surveillance)
Compte:	315800	(Maintenance, taxes d'utilisation périodiques 5 765 000 francs)
Compte:	318800	(Prestations informatiques de tiers 1 591 000 francs)
Centre de coûts:	2100	(Informatique)

7. Publication

Conformément à l'article 48, alinéa 4 LFP, la présente décision doit être publiée dans la Feuille officielle cantonale.

A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

A la Commission des finances

Au Contrôle des finances

A la Direction des finances

Certifié exact

Le chancelier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Rege', written in a cursive style.